



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-08-2026 /

Dossier complet le : 06-09-2026 /

N° d'enregistrement : 022091/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières agrivoltaiques EARL de Hos

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL DE HOS

Raison sociale

EARL DE HOS

N° SIRET

33808710900017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LALANNE

Prénom(s)

Remy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La centrale photovoltaïque sera composée de 26 ombrières photovoltaïques de moins de 200 m² pour une puissance totale de 1.24 MWc (1872 modules bi-faciaux). Le projet s'implantera au sein d'un parcours d'élevage de palmipèdes sur la commune de Ponson-Dessus (64). Les fondations des structures seront des pieux vissés dans le sol. Les onduleurs seront positionnés dans des abris grillages sur une dalle béton d'environ 15m². Aucune clôture supplémentaire n'est prévu pour le projet, celle de l'élevage permettra d'assurer le clos. La hauteur basse des panneaux est de 2.80m afin de permettre l'entretien de la parcelle par l'agriculteur. Les dimensions des ombrières sont environ 14m de long par 14m de large et leur inclinaison de 12°. L'espacement entre les ombrières est au minimum égal à 14m et la surface projetée des ombrières représente moins de 15% de la surface du parcours. Le projet s'implantera sur la parcelle ZD 6. Des arbustes et/ou des haies seront implantées sur l'exploitation afin d'enrichir et améliorer le parcours.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet, mené par l'EARL de Hos, est de permettre : - l'amélioration du bien-être des canards de l'élevage en leur apportant de l'ombre sur le parcours et donc optimiser l'utilisation du parcours - la réduction du stress hydrique sur la parcelle et donc d'améliorer le couvert végétal du parcours - d'adapter l'élevage au changement climatique - d'améliorer la sécurité des animaux vis-à-vis de la prédation et du volet sanitaire - de produire une électricité provenant d'une énergie renouvelable qui alimentera le réseau électrique local - de réaliser un investissement rentable pour développer l'exploitation agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En amont des travaux, une étude de sol sera réalisée afin de dimensionner les pieux battus des structures. Les travaux prévus pour une durée de maximum 6 mois suivront les étapes suivantes : - Réalisation des tranchées pour le passage des câbles électriques - Battage des pieux - Montage structure - Pose des modules - Raccordement des modules et au réseau d'électricité Les éléments du chantier seront stockés à proximité, sur les parcelles de l'exploitation afin de ne pas nuire au voisinage. Le calendrier du chantier sera adapté à l'activité d'élevage et la préservation des canards sera assurée. Le chantier se fera avec la volonté de réduire l'impact sur l'environnement : - Limiter les risques et nuisances en phase chantier - Limiter la quantité de déchets

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, très peu d'intervention seront nécessaires sur la centrale. La supervision en continu sera assurée à distance par une application reliée aux onduleurs de la centrale. Une maintenance préventive sera réalisée une fois par an et en cas d'anomalie sur la production, des techniciens pourront être amenés à faire des réparations sur la centrale. Un lavage occasionnel des panneaux pourra être réalisé afin d'optimiser la production de la centrale. L'objectif est de procéder à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes, la pérennité et la performance de l'installation. L'entretien du couvert végétal sera assuré par l'exploitant agricole avec ses engins habituels.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface projetée des panneaux Puissance des ombrières Point haut des structures Point bas des structures Inclinaison des ombrières Espace entre les ombrières	(4953.3 , m²) (1285.02, kWc) (5.27, m) (2.7, m) (12, degré) (14, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3 Voie : Chemin de Puyoulet

Lieu-dit :

Localité : 3 Chemin de Puyoulet 64460 Ponson-Dessus

Code postal : 64460 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°3'41"O , " Lat. : 43°18'31"N , " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la communauté de Communes du Nord Est Bearn Zone A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF I "Lac du Louet et ruisseau de Louet Daban en amont" a 300m de la zone d'etude. ZNIEFF I "Vallon du ruisseau du Grand Lees" a 3.7km de la zone d'etudes ZNIEFF II "Plateau de Ger et coteaux de l'ouest tarbais " a 3.2 km du site Source Geoportail/DREAL
En zone de montagne ?	☐	☒	Source Geoportail
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source Geoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source Geoportail
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source Geoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Source Geoportail/site du departement 64
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Source Geoportail, Atlas des patrimoines Le monument inscrit le plus proche se situe a 5.5 km a Montaner
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Source Geoportail/DREAL
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Source Georisques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Source Georisques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source Georisques/DREAL
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Bassins hydrographiques (y compris eaux souterraines) Source Agence Regionale de la Biodiversite Nouvelle-Aquitaine, https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=14992
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source Agence Regionale de la Biodiversite Nouvelle-Aquitaine, https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=14992
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Source Geoportail

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Source Geoportail zone Natura 2000 de la directive Habitats la plus proche est a 11 km du site d'etudes
D'un site classé ?	☐	☒	Source Geoportail

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun besoin de prelevement d'eau pour le projet
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'espacement entre chaque ombrière et les interstices entre chaque module photovoltaïque permettront à l'eau de s'écouler sans impacter le ruissellement sur la surface du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	pas de terrassement prévu pour le projet
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucun équipement d'alimentation d'eau potable ou d'assainissement ne sera utilisé pour le projet. Le site d'étude est déjà accessible par une voirie qui pourra être utilisée en l'état pour la construction des ombrières. Le réseau d'électricité sur lequel le projet sera raccordé est suffisant en l'état.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La parcelle du projet est à usage agricole, exclusivement pour l'élevage de canards. Du maïs peut être planté sur certaines zones de la parcelle afin d'apporter de l'ombre aux canards en été. Ainsi, le développement de la flore et des habitats est limité sur la parcelle. Le projet ne modifiera pas la nature de la parcelle et les pieux impacteront qu'une surface très limitée du sol. La faune, flore et les habitats continueront de se développer.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pas de Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet vient s'implanter sur le parcours d'élevage de canards de l'EARL de Hos, en soutien à l'activité agricole. La vocation de la parcelle agricole reste inchangée et le projet ne consommera pas d'espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de PPRT Source : Georisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Source : Georisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	le projet n'engendrera pas de risque sanitaire supplémentaire à l'élevage
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, une augmentation du trafic sera a prévoir notamment pour la livraison des elements de la centrale photovoltaïque et l'arrivée des ouvriers du chantier. en phase exploitation, aucun trafic n'est a prévoir.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le chantier pourra engendrer des émissions sonores ponctuelles lors des livraisons et du battages des pieux pour les ombrières. En phase exploitatio, aucun bruit n'est a prévoir. le bruit des onduleurs est dissiné en
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune odeur supplémentaire
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun éclairage supplémentaire n'est prévu
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	pas de rejet dans l'air
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase exploitation, aucun déchet ne sera produit par la centrale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas située à proximité de monument historique ou tout autre élément patrimonial
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'activité agricole restera inchangée sous les ombrières, l'élevage de canards bénéficiera de l'ombrage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En plus de l'intérêt pour l'exploitation des ombrières photovoltaïques d'un point de vue agronomique, économique et environnemental, les mesures suivantes sont prévues pour le projet : - évitement d'une zone tampon de 30m autour du bâtiment d'élevage ; - plantation de haies et/ou arbres en même temps que l'implantation des ombrières : la plantation respectera les préconisations du Label IGP Canards du Sud-Ouest et des espèces locales sont prévues ; - respect du calendrier écologique pour le démarrage du chantier : éviter de commencer les travaux entre avril et fin août.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHRETIEN

Prénom Antoine

Qualité du signataire Directeur commercial

À Biron

Fait le 06-08-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)